

MINISTRE DU DEVELOPPEMENT
- CHARGE DE L'AGRICULTURE
ET DES EAUX ET FORETS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
AGRICILES ET ZOOTECNIQUES

DECRET N° 71/371 du 24/II/71

portant nomination de Monsieur SITA
Sébastien en qualité de Chef de Ser-
vice de la Production Végétale .-

VISAS:

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution;

Vu la loi n°15-62 du 3 Février 1962 portant statut
général des fonctionnaires des cadres;

Vu l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires des cadres;

Vu le décret n°60-101 du 11 Mars 1960 déterminant les
modalités d'affectation et de nomination du personnel;

Vu le décret n°60-150 du 10 Mars 1960 fixant les avan-
tages attribués à certains personnels des Cabinets Ministériels,
Directeurs et Chefs de Service;

Vu le décret n°61-34 du 6 Février 1961 déterminant
les attributions du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage;

Vu le décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires des cadres;

Vu le décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de
la République du Congo;

Vu la Note de Service n°1802/BB-30-05 du 27 Septembre
1971 portant nomination de Monsieur SITA Sébastien;

Vu les nécessités de service;

Sur Proposition du Ministre du Développement, Chargé
de l'Agriculture, des Eaux et Forêts,

DECRETE

Article 1er. - Monsieur SITA Sébastien, Ingénieur des T. Agricoles
1^{er} échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Ser-
vices Techniques (Agriculture), précédemment au Bureau d'Etudes
du Ministère du Développement, Chargé de l'Agriculture, des Eaux
et Forêts, est nommé Chef de Service de la Production Végétale
en remplacement de Monsieur KOKOLO Henri, appelé à d'autres
fonctions.

Article 2.- le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 24 NOVEMBRE 1971

P. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT
Le Ministre du Développement, Chargé
de l'Agriculture, des Eaux et
Forêts,

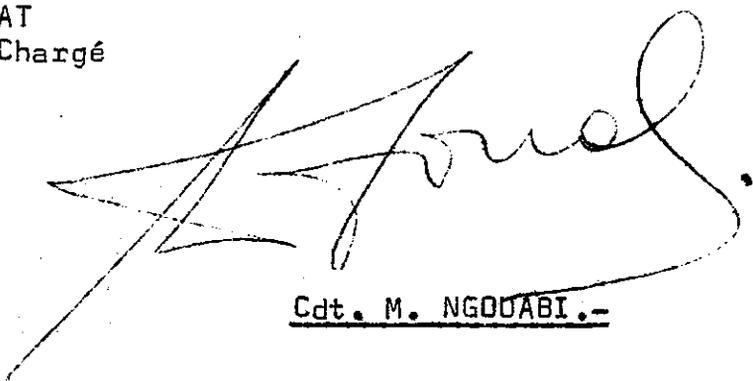
A. DIAWARA.-

p. Le Ministre des Finances
et du Budget,
Le Ministre du Développement,
Chargé de l'Agriculture, des
Eaux et Forêts

A. DIAWARA.-

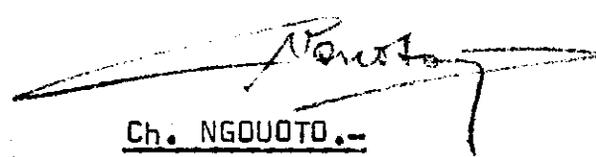
AMPLIATIONS:

SGG/BC (2)
J.O.R.P.C. (1)
OGT/OGAPE (2)
D.F. (2)
C.F. (2)
MINIDEVELOPPEMENT (1)
D.G.S.A.Z. (3)
SERVICE PRODUCTION VEGETALE (1)
INTERESSE (1)



Cdt. M. NGOUABI.-

Le Ministre des Affaires Sociales
de la Santé et du Travail,



Ch. NGOUOTO.-